



Délibération du Conseil Communautaire

Le 28 septembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 21 septembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Gilbert Pezon – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléant présent	1	Géry Denis – Commune de Paussac et St Vivien
Titulaires absents	9	Christine Berthé – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Philippe Chotard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	5	Corinne Ducoup à Jean-Pierre Prunier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac

DELIBERATION N° 2022 / 147 : (code nomenclature /411)

DATE : 28 Septembre 2022

RAPPORTEUR : Yves Mahaud

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

- Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux modifications suivantes :

- la création de 4 postes d'agent de maîtrise à 35h suite aux avis favorables pour la promotion interne au 1^{er} décembre 2022
- la création d'1 poste d'agent de maîtrise à 32h suite à avis favorable pour la promotion interne au 1^{er} décembre 2022
- la création d'1 poste d'agent de maîtrise à 31h suite à avis favorable pour la promotion interne au 1^{er} décembre 2022
- la création d'1 poste d'agent de maîtrise à 30h suite à avis favorable pour la promotion interne au 1^{er} décembre 2022
- la création d'1 poste d'adjoint d'animation à 35h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
- la création d'1 poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
- la création d'1 poste d'adjoint d'animation à 32h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
- la création d'1 poste d'adjoint d'animation à 30h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
- la création d'1 poste d'adjoint technique à 20h hebdomadaire en CDI au 01/10/2022 suite à la fin de période de 6 ans en CDD d'un agent au service à la population

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification de 1 poste jusqu'à ce jour vacant et rendu actif :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à 35h suite à avancement de grade au 1^{er} septembre 2022

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification de 3 postes jusqu'à ce jour actifs et rendus vacants :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 35h suite à avancement de grade au 1^{er} septembre 2022
- 1 poste d'ATSEM principal 1^o classe à 35h hebdomadaire suite à un départ en retraite au 01/08/2022
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 27h hebdomadaire suite à une mutation au 1^{er} juillet 2022

Le tableau des effectifs recense désormais 149 postes dont 116 postes pourvus représentant 110 ETP, 8 disponibilités et 25 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 2 contrats VTA à temps plein, 2 contrats PEC dont 1 à temps plein et un à 30h, 1 contrat de projet à temps plein, 3 CDD représentant 3 ETP et 26 contrats de missions temporaires représentant 18.11 ETP

Le tableau des effectifs est désormais le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont dispos	
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché	35	4	4	0	0
Rédacteur Principal 1° Classe	35	4	1	0	3
Rédacteur Principal 2° Classe	35	3	3	0	0
Rédacteur	35	2	1	0	1
Adjoint Administratif Principal 1° classe	35	3	3	0	0
Adjoint Administratif Principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2° classe	35	2	2	0	0
Adjoint administratif	35	5	4	1	0
Adjoint administratif	28	1	1	0	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	35	4	4	0	0
Agent de maîtrise	35	8	3	0	5
Agent de maîtrise	32	1	0	0	1
Agent de maîtrise	31	1	0	0	1
Agent de maîtrise	30	1	0	0	1
Adjoint technique Principal 1° classe	35	3	2	0	1
Adjoint technique Principal 1° classe	32	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	35	8	8	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	27	1	0	0	1
Adjoint technique Principal 2° classe	22	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	16	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique	35	14	11	1	2
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Adjoint technique	30	1	0	0	1
Adjoint technique	28	1	0	1	0

Animateur principal 1° classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	3	2	0	1
Adjoint d'animation principal 1° classe	35	9	8	1	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	24	1	0	1	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	35	4	3	0	1
Adjoint d'animation Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation	35	13	12	0	1
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	2	1	0	1
Adjoint d'animation	31	2	0	1	1
Adjoint d'animation	30	3	1	1	1
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	23,37	1	0	1	0
Adjoint d'animation	23	1	1	0	0
Educateur des activités physiques et sportives	35	1	1	0	0
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	3	3	0	0
Opérateur Territorial des activités physiques et sportives qualifié	35	1	1	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
ATSEM principal 1° classe	35	4	3	0	1
ATSEM principal 1° classe	31,5	1	1	0	0
ATSEM principal 1° classe	31	1	1	0	0
ATSEM principal 1° classe	30	1	1	0	0
ATSEM principal 2° classe	35	2	2	0	0
ATSEM principal 2° classe	24	1	1	0	0
AGENTS CONTRACTUELS					
Attaché CDI	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2° classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0
Adjoint technique CDI	27	1	1	0	0
Adjoint technique	20	1	0	0	1
Adjoint technique	12,5	1	1	0	0
Adjoint d'animation CDI	17	1	1	0	0

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A- Le tableau des effectifs est modifié tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2022 aux chapitres prévus à cet effet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 54

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Signé électroniquement le 03/10/2022 à 12:19
par Didier BAZINET

